

CONVOCACTION

Date : 17 septembre 2024
Affichée le : 17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 24
Votants : 31
Pouvoirs : 7
Absent : 8

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

25 SEP. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

27 SEP. 2024

Absents représentés

Mme SAVAS

M. LEMAIRE

Mme SAKHO

M. EL OUASTI

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

Pouvoir à Mme FAZAL

Pouvoir à M. VILLEMMAIN

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Absents non représentés

Mme MOUSSATEN, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. ZAHRAOUI, M. EL MOUSSAOUI, Mme DUCHATELLE, M. LUCAS, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

20 Cession du bien sis 3 rue Despinas

■ **Rapport de présentation :**

Sophie LEHNER, Adjointe

Depuis 2018, la Ville est propriétaire d'un ancien local commercial situé 3 rue Despinas acquis en vue d'un projet de renouvellement urbain du secteur. Depuis son acquisition, ce bien est resté inutilisé, hormis pour du stockage, dans l'attente d'un projet.

M. Mokhtar DJAAFAR, médecin, sollicite l'acquisition de ce bien en complément d'une acquisition du bien voisin en vue d'un projet de réhabilitation de ces immeubles pour la création d'un Centre de Soins Non Programmés (CSNP). Ce centre de soins a pour but de répondre au besoin de consultation de médecins pour une urgence relative en désengorgeant les services des urgences de l'hôpital et en complément des services de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Creil.

Par avis en date du 6 juin 2024, le Domaine a estimé la valeur de ce bien, cadastré section AE n°63 pour 291 m², à 165 000,00 euros. M. DJAAFAR a confirmé, par courriel du 19 août 2024, son intérêt pour cette acquisition dans ces conditions par l'intermédiaire de sa société SCI DESPINAS IMMOBILIERES dont il est le gérant. Une promesse de vente sera régularisée en amont comprenant un engagement à réaliser son projet et des conditions suspensives d'obtention des autorisations y afférentes et de son prêt.

Aussi, il vous est proposé d'accepter cette cession dans ces conditions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L3211-14,

Vu l'avis du Domaine en date du 6 juin 2024,
Vu le plan ci-annexé,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 3 septembre 2024.
Considérant l'intérêt pour la commune que représente ce projet de création d'un centre de soins
Programmés,
Entendu le rapport de présentation,

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le 27/09/2024
ID : 060-216001743-20240927-CM230924_DEL20-DE

■ **Vote**

| | | | | |
|--------------|-----------|------------|----------------|-------------------------------|
| Votants : 31 | Pour : 31 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Ne prend pas part au vote : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|-------------------------------|

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'accepter la cession par la Commune, au profit de la SCI DESPINAS IMMOBILIERES dont le gérant est M. Mokhtar DJAAFAR, du bien sis 3 rue Despinas à Creil cadastré section AE n°63 pour 291 m² au prix de 165 000,00 euros.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

Article 4 : d'autoriser le dépôt par l'acquéreur de toute demande d'autorisation administrative et d'urbanisme nécessaire à la réalisation de son projet.

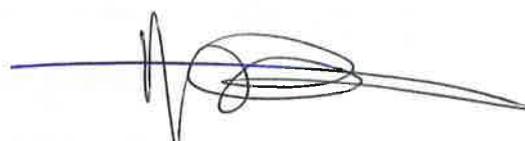
Article 5 : d'autoriser l'acquéreur à effectuer ou à faire effectuer sur le bien cédé toutes les opérations préalables, diagnostics et études nécessaires à la réalisation de son projet.

CREIL, le 27 SEP. 2024
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN


Maire de Creil
Président de l'ACSO


Madame Jessica ELONGUERT


La secrétaire de séance